RÉGION NORMANDIE

Rémunération des stagiaires

Objectifs

Ce dispositif vise à accompagner les stagiaires de la formation professionnelle afin de leur donner de bonnes conditions pour assister à leur formation.

Bénéficiaires

Les stagiaires de la formation professionnelle.

Caractéristiques de l’aide

Concerne les stagiaires inscrits sur un stage de formation professionnelle financé par la Région, à condition notamment de n’être ni indemnisé ni indemnisable par France Travail.

Les conditions d’éligibilité sont détaillées dans le Règlement régional de rémunération.

Contacts

Contacts

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie - Service Rémunération des stagiaires

02.32.76.38.35 (Pôle relation au public en formation)